



CAGNOTTE SOLIDAIRE—MARAICHAGE—ARDECHE

LA CAGNOTTE SOLIDAIRE d'Aubenas

INTRO

La **cagnotte solidaire d'Aubenas** a été créée par l'AMAP du même nom, pour aider les paysans partenaires. Les cagnotteurs sont tous membres de l'AMAP. Un projet a déjà été financé, et un deuxième est en cours de lancement.

Porteurs d'expérience

TÉMOIGNAGE : **Stéphane Dumoutier et Louis Meurger**, ancien et actuel présidents de la cagnotte

AUTEUR : Sylvain Menu stagiaire au réseau des AMAP Auvergne Rhône Alpes et amapien à Isaramap

DATE: le 21/07/2016



DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'idée d'une AMAP est venue en 2007 de 3 paysans alors voisins au marché : Stéphane, Coralie et Emmanuel. Les débuts non structurés ont vite laissé place à un bureau motivé pour créer une association loi 1901 : **l'AMAP d'Aubenas était née.**

Après quelques années de fonctionnement et un développement progressif, **l'AMAP a été sollicitée en 2013 par son maraîcher, qui souhaitait acheter une nouvelle serre pour augmenter sa production, mais qui aurait pour cela besoin d'aide financière.**

Après 7 ans en AMAP, une vraie relation de confiance s'était établie avec **les amapiens, qui étaient prêts à faire un prêt « comme ça »**. Cependant, quelques recherches ont suffi au bureau pour comprendre qu'on ne pouvait pas « filer des sous » aussi simplement !

Ils sont donc entrés en contact avec le Réseau AMAP Aura, qui menait justement un projet sur la finance solidaire avec le MIRAMAP.

Ils ont pu obtenir de l'aide dans la rédaction des statuts et la création de l'association et ainsi, à peine **un mois et demi plus tard, la cagnotte était constituée !** Stéphane Dumoutier et deux autres amapiens forment le premier bureau de la Cagnotte, dont la présidence sera ensuite assurée par Louis Meurger.

Le projet a ensuite été chiffré et formalisé avec un petit groupe de la cagnotte avant d'être **présenté en Assemblée Générale et naturellement accepté par le Bureau.** Une fois validé, la collecte de fond a pu être lancée, en sachant que du côté amapien aussi on était déjà au courant car **le maraîcher avait parlé de son projet de vive voix avec eux lors des livraisons.**

LES ÉTAPES-CLÉS

La serre que convoitait Emmanuel était vendue d'occasion pour **3000€**, somme qui a été rassemblée en seulement 2 livraisons, lui permettant d'utiliser la serre dès le mois d'avril. L'AMAP disposait d'argent dormant sur son compte et a donc complété pour obtenir la somme finale. Ceci était possible, car **les statuts de la cagnotte prévoyaient la possibilité d'avoir des personnes morales pour adhérents**. Côté cagnotteur, ceux-ci avaient amené des sommes allant jusqu'à 150€, pour un remboursement de 100€ par mois sur 30 mois. Les apports ont souvent été faits par tranche de 25€ mais ceci n'était pas obligatoire et chacun amenait la somme qu'il souhaitait.

Le suivi du projet a été assuré régulièrement avec un point tous les ans lors de l'Assemblée Générale de l'AMAP.

Trois ans plus tard, le projet arrive finalement à son terme avec le dernier remboursement au printemps 2016. La question se pose alors pour la cagnotte de savoir que faire avec l'argent remboursé. **Le fonctionnement de la cagnotte prévoit qu'une fois la totalité du prêt remboursée, l'argent sera rendu aux cagnotteurs**. C'était déjà un pari que de pouvoir retrouver après 3 ans les cagnotteurs, certains ayant pendant ce temps quitté l'AMAP ou déménagés dans d'autres régions, mais tous ont pu être contacté par la cagnotte pour connaître l'avenir de leurs sous.

La question se posait, car une fois le projet achevé, la cagnotte avait fait le tour de ses producteurs pour savoir si d'autres voulaient tenter l'aventure, ce qui s'est avéré être le cas! **En effet, la productrice de volaille serait intéressée par un prêt de la cagnotte.**

Ainsi, lorsque la Cagnotte a repris contact avec ses cagnotteurs, elle leur a proposé soit de

récupérer leur apport, soit de le réinvestir dans ce nouveau projet. Sur les 29 cagnotteurs du premier projet, **les deux tiers ont souhaité reconduire leur apport**, le dernier préférant être remboursé.

Ainsi, ce projet d'une valeur de 2400€ est déjà financé pour une bonne partie, ce qui va faciliter la levée de fond ! En cas de transfert de l'apport du premier projet au second, **un nouveau contrat sera établi avec les cagnotteurs, car l'engagement est sur un projet précis qui est stipulé dans le contrat d'apport associatif**. Aujourd'hui, la cagnotte est fière de ce premier projet réussi et du second à venir. Celui-ci devrait servir pour **restaurer un bâtiment abimé par les intempéries**, mais cela n'est toujours pas fixé, d'autant plus que suite à la grippe aviaire, de nouvelles recommandations sur la production de poulet pourraient amener l'exploitation à revoir son mode de production. **Mais que le prêt aille pour l'atelier volaille ou pour l'atelier porcin ne pose pas de problèmes aux amapiens, qui connaissent bien leur productrice.**



→ AVEC DU REcul

Grâce au documents-types du réseau et à la motivation des amapiens, 2 mois ont suffi pour passer de l'idée de prêt au versement des 3000€ à Emmanuel pour l'achat de sa serre. L'ancien président se félicite d'avoir « **réussi à répondre très rapidement au besoin en restant dans la légalité** ». Cependant, les membres du bureau ne sont « pas des gestionnaires, des spécialistes », et préfèrent donc ne pas mener 2 projets de front pour l'instant et se limiter aux seuls paysans de l'AMAP comme bénéficiaires de la Cagnotte avant peut-être de s'ouvrir un jour à d'autres paysans quand la situation s'y prêtera.

POUR ALLER + LOIN

La cagnotte solidaire d'Aubenas :

louis.meurger@wanadoo.fr

Le kit finance Solidaires du Réseau AMAP sur <http://amap-aura.org/wp-content/uploads/2016/03/Kit-finance-solidaire.pdf>

La liste d'échange des cagnottes solidaires en France :

intercagnottes@miramap.org